



LIEGE ZONE 2
IILE - SRI
Direction Générale



Liège, le 14 novembre 2022

ENVOI RECOMMANDE

Contact : André Cuypers
Tél. : 04/344.98.74
Email : a.cuypers@iile.be

Monsieur le Bourgmestre,

de et à
4430 ANS

À rappeler dans tout courrier :

Votre lettre du :	Vos références :	Nos références :	Annexe(s) :
		MF/SB/AC/AGO-20221114	1

Concerne : Assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2022.

Monsieur le Bourgmestre,

Nous vous informons que l'Assemblée générale ordinaire des associés de notre intercommunale se déroulera le 19 décembre 2022 à 16 heures, en la salle de Conférence (2^{ème} étage) de la Caserne Centrale, rue Ransonnet 5 à 4020 LIEGE.

Ordre du jour :

1. Approbation du Plan Stratégique 2023-2025 - Evaluation 2022.
Annexe 1 : Plan Stratégique 2023-2025 - Evaluation 2022.
Annexe 2 : Note de synthèse et projet de décision relatifs au point concerné.
2. Nomination d'un administrateur.
Annexe 3 : Note de synthèse et projet de décision relatifs au point concerné.

Conformément à l'article L6511-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, l'assemblée générale se réunira physiquement.

La présence physique d'un délégué de la commune à l'assemblée générale est par conséquent nécessaire afin que l'intercommunale puisse tenir compte de votre délibération pour ce qui est de l'expression des votes mais également pour ce qui est du calcul des différents quorums de présence et de vote.

Afin de permettre une installation optimale des lieux en fonction du nombre de présents, nous vous saurions gré de bien vouloir confirmer préalablement la présence physique de votre(vos) représentant(s) au secrétariat de la Direction générale (via l'adresse a.cuypers@iile.be).

La documentation relative aux points de l'ordre du jour (annexes 1 à 3) est disponible en téléchargement via le lien « <https://cloud.iile-sri.be/ag> » en introduisant le mot de passe « fichierag ».

ATTENTION ! Ce courrier n'est pas envoyé à vos représentants. Nous vous prions dès lors de les informer.

Pour votre bonne information, une copie du texte des articles 33 et 34 des statuts de LIEGE ZONE 2 IILE-SRI qui fixent, conformément au Livre V de la 1^{ère} partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (articles L1523-11 à L1523-14), les modalités du vote à l'Assemblée générale ainsi que sa validité, est jointe au présent courrier. Nous vous rappelons à ce titre qu'il n'est pas permis de se faire représenter par procuration.

En outre, conformément à l'article L1523-13 §1er du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, la séance de l'assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes/province associées. Afin de permettre une installation optimale des lieux en fonction du nombre de présents, les personnes qui souhaiteraient assister à l'assemblée générale sont invitées à confirmer préalablement leur présence au secrétariat de la Direction générale (via l'adresse a.cuyipers@iile.be).

Nous restons à votre disposition pour toute information relative aux modalités pratiques de l'organisation de l'assemblée générale.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions de croire, Monsieur le Bourgmestre,, à l'expression de notre meilleure considération.

Pour LIEGE ZONE 2 IILE-SRI :

La Directrice générale f.f.,



Sandrine BRANDS.

Le Président,



Michel FAWAY.

